

Adresse des membres de la justice de paix du canton de Mont-Arrax (ci-devant Saint-Clar, Gers), lors de la séance du 21 brumaire an III (11 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres de la justice de paix du canton de Mont-Arrax (ci-devant Saint-Clar, Gers), lors de la séance du 21 brumaire an III (11 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 88;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18054_t1_0088_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

c

[*Le conseil général de la commune de Port-Sol-dor aux représentants du peuple français en Convention nationale, le 15 brumaire an III*] (13)

Liberté, Égalité, unité ou la mort.

Citoyens

Votre proclamation du 18 vendémiaire nous a pénétrés d'une joie indivisible, elle est un monument de votre justice et de votre sagesse gravés indélébilement dans nos coeurs, la ferme volonté que vous y exprimés de faire tout ce qui est bien et votre courage héroïque dans les journées du 9 et 10 thermidor démontrent à toute l'Europe étonnée que vous êtes dignes de représenter la grande masse saine d'un peuple qui veut la liberté ou la mort! Oui, nous la voulons et c'est notre devise depuis 1789 v. s et la Convention est notre point de ralliement et notre guide.

Continuez héros Républicains à prouver que le principe qui vous dirige est le salut et le bonheur du peuple, et par vos décrets dictés par la justice et la sagesse, à purger le sol de la république de tous les ennemis naturels de la liberté et de l'égalité; c'est une maxime citoyens, cette sorte d'egoïstes craint plus que la mort un gouvernement qui force à respecter tous les hommes, et l'expérience nous le démontre.

Maintenez le gouvernement révolutionnaire, c'est le palladium des républicains, continuez à être justes en usant de la plus grande sévérité contre le crime, et de clémence pour l'erreur, et tous les français diront comme nous avec franchise : Vive la Convention nationale, vive la République française une et indivisible.

CUMOINE, maire,
DUMONT, officier municipal
et 16 autres signatures.

d

[*Le juge de paix, les assesseurs et greffier de Mont-Arrax à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (14)

Liberté, Égalité, unité, indivisibilité
de la république ou la mort.

Citoyens représentants,

Votre adresse que nous venons de lire dans le Bulletin de correspondance est un baume qui pénètre jusqu'à la moelle : elle adoucit les ulcères encore sanglants de la terreur et de la barbarie : elle comprime également les fripons,

les hommes de sang, les modérés et les aristocrates : justice, sagesse : Ces mots comprennent tout : que le crime soit puni, la vertu protégée : c'est là la source du républicanisme et son soutien.

C'en est fait le peuple est instruit, et il est sage : vous lui apprenez son bonheur, et il le veut : nous renouvelons le serment de mourir pour les principes et de faire à la Convention nationale un rempart de nos corps.

Salut.

DEGUILHEM fils, juge de paix,
CANTALOU, BORDES,
LARROCHE, CANTALOU, assesseurs,
THEVENIN, greffier.

e

[*Les citoyens composant le tribunal du district de Belle-Défense à la Convention nationale, le 3 brumaire an III*] (15)

Citoyens représentants

La hache vengeresse avoit abattu les audacieux conspirateurs qui avoient tenté de s'approprier le pouvoir suprême : votre adresse au peuple français détruit les perfides espérances qu'avoient encore conservées leurs odieux continuateurs. Ils avoient cherché à égayer l'opinion ; vous venez de proclamer les principes qui doivent la guider à jamais, à la justice, ils avoient substitué la terreur : en rétablissant le règne d'une justice prompte et inflexible, en maintenant le gouvernement révolutionnaire dans toute sa vigueur, mais dégagé des vexations, des mesures cruelles, des iniquités dont ils fut le prétexte : vous reportez la terreur au seul but qu'elle auroit dû frapper, l'ame contrerévolutionnaire déchiré par les remords : vous tuez l'anarchie.

Pleins d'admiration pour les travaux sublimes qui vous assurent l'amour et la reconnaissance des français : pénétrés des principes que vous venez de rappeler, nous jurons de ne reconnoître d'autre souverain que le peuple ; d'autre dépositaire de l'autorité suprême, d'autre point de ralliement que la Convention et de maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République ou de mourir en la défendant.

À Belle-Défense, le trois brumaire an trois de la République française une et indivisible.

Suivent 6 signatures.

f

[*Les administrateurs du district de L'Aigle à la Convention nationale, s. d.*] (16)

(13) C 324, pl. 1396, p. 20.

(14) C 324, pl. 1396, p. 2 et 3. Le même nom est donné deux fois dans les signatures.

(15) C 324, pl. 1396, p. 1.

(16) C 324, pl. 1396, p. 12.